

1° Les hostilités ne doivent pas commencer sans *avertissement préalable* et non équivoque, énoncé sous forme d'une déclaration de guerre motivée, ou d'un ultimatum avec déclaration de guerre conditionnelle. — 2° Il sera établi une cour internationale des *prises*. — 3° On adaptera à la guerre maritime les principes de la Convention de Genève. — 4° Il est interdit de lancer des projectiles et des explosifs du haut de *ballons*. — 5° L'arbitrage obligatoire est recommandé, de même que le respect des droits et des puissances *neutres*.

Beaucoup trouvent que ce résultat est maigre et son exécution incertaine ; car le principe de la guerre n'en reste pas moins de « faire à l'ennemi le plus de mal possible, par tous les moyens légaux et le plus promptement possible ». Mieux vaudrait s'en tenir aux règles de la charité chrétienne. On oublie que la guerre, « fléau de Dieu », subsistera aussi longtemps que la méchanceté des hommes et l'ambition des gouvernements.

Quoi qu'il en soit, les diplomates ont fait assaut réciproque de courtoisie, à en juger par les 317 dîners officiels qui ont coûté, dit-on, 2,618.000 francs, sans compter les frais généraux s'élevant à 14,850.000 francs, à la charge des pays représentés.

Quant au *palais de la Paix*, que le milliardaire américain Carnegie fait bâtir à La Haye pour la Conférence, la première pierre en a été posée le 30 juillet ; elle porte l'inscription : *Paci justitia firmande hunc aedem Andrea Carnegii munificentia dedicavit. 1907.*

Va donc pour la paix et la justice ! Mais, comme il est dit dans le Télémaque : « Celui qui aime la paix doit se préparer à la guerre », sinon pour la provoquer, du moins pour la soutenir ; ainsi, voilà qu'il est question d'une *alliance hollando-belge*, préconisée par de bons esprits. Elle aurait pour résultat d'unir les forces des 7 millions de Belges aux 5½ millions de Bataves, tous braves et patriotes ; de joindre la puissance industrielle de la Belgique aux forces navales et aux moyens d'expansion commerciale de la Hollande ; d'établir entre les deux pays et leurs colonies, comptant plus de 60 millions de sujets, un système d'union douanière ou Zollverein, profitable à tous et parfaitement licite, puisque la neutralité imposée à la Belgique pour les choses de guerre n'empêche pas les choses pacifiques.